



Motion du Centre de Recherche en Physique Appliquée à l'Archéologie (UMR 5060 IRAMAT-CRP2A) adoptée le 4 mars 2020.

Les membres du CRP2A dénoncent les orientations du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) telles qu'elles ressortent des rapports remis au Premier Ministre le 23 septembre 2019¹ et des prises de positions publiques et annonces de la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministre de l'Économie et des Finances², et du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique³.

Nous rejetons ce projet construit sur la compétition et la promotion des inégalités qui, sous couvert d'innovation et de lutte contre la précarité, remet en cause l'autonomie de la recherche et les libertés académiques au profit d'une logique managériale, incompatible avec les missions d'un service public. Nous dénonçons notamment :

- Le détournement des moyens de la recherche publique au seul bénéfice du secteur privé ;
- La précarisation générale des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- La mise en concurrence des formations, des laboratoires et des individus ;
- La limitation de la liberté de la recherche par une soumission systématique aux impératifs de financements.

Nous soutenons la prise de position collective des laboratoires et institutions⁴ exprimant leur attachement à une recherche publique, construite sur la pluralité et la coopération, et à une université ouverte à tous⁵.

Plus largement, nous soulignons la nécessité de sortir de la logique de destruction systématique du service public et demandons que des moyens pérennes soient alloués aux universités et aux unités de recherche pour endiguer réellement la précarité qui touche toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les étudiants.

Le CRP2A s'associe à la mobilisation du 5 mars 2020 « L'université et la recherche s'arrêtent »⁶ et appelle à y participer massivement.

1 Restitution des travaux sur la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche <www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>

2 « La [LPPR] devrait être l'occasion de réfléchir à une augmentation des moyens consacrés à des programmes de recherche publique en contrepartie de leur orientation vers un développement industriel précis. », discours de Bruno Le Maire, 15 oct. 2019 <<https://www.economie.gouv.fr/pacte-productif/discours-de-bruno-le-maire-ministre-de-leconomie-et-des-finances>>

3 « Une loi ambitieuse, inégalitaire — oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale », interview d'Antoine Petit, *Les Echos*, 26 nov. 2019 <<https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/la-recherche-une-arme-pour-les-combats-du-futur-1150759>>

4 Liste des laboratoires mobilisés <<https://universiteouverte.org/2020/01/26/liste-des-labos-mobilises/>>

5 Motion adoptée le 17 janvier 2020 à l'unanimité par les 46 présidentes et présidents des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique <http://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/cpcn/motions/200117_Motion_LPPR_vf.pdf>

6 Université Ouverte <<https://universiteouverte.org/>>